

[Accueil](#) [Blogs](#) [Événement](#) [Contact](#) [Lettre d'actualité](#) [Annonces](#)

[Faire un don](#)



 [Se connecter](#)  [S'inscrire](#)

Le Salon Beige

Blog quotidien d'actualité par des laïcs

FRANCE : SOCIÉTÉ

5 juin 1961 : le commandant de Saint Marc condamné à 10 années de détention



Par Michel Janva le 5 juin 2021

Les commentaires sont fermés



Il y a soixante ans, le 5 juin 1961, le commandant de Saint Marc était traduit devant la justice. Auparavant la juridiction exceptionnelle avait condamné les généraux Challe à 10 années de détention criminelle et à la radiation de l'ordre de la Légion d'honneur.

Le commandant de Saint Marc se présente en uniforme devant le tribunal. Sur son revers, la médaille de la Résistance et les croix de guerre de 1939-1945 et des

Sa déclaration devant le tribunal fera date :

« Depuis mon âge d'homme, Monsieur le Président, j'ai vécu pas mal de choses : la guerre de Langenstein, trois séjours en Indochine, la guerre d'Algérie, Suez, encore la guerre de Corée, tous les métiers, oui, tous les métiers, parce que personne ne pouvait, ne voulait, ni l'accomplissement de notre mission, souvent ingrate, parfois amère, toute notre vie, sans enthousiasme. Nous avons laissé le meilleur de nous-mêmes (...) Monsieur le Président, un soldat, en particulier de mourir : c'est son métier. On ne peut lui demander de contredire, de mentir, de se renier, de se parjurer (...)

Cette déclaration produit un tel effet que le général Moullet, cité par l'accusation

« Je tiens à dire que je ne connais pas le commandant de Saint Marc mais que je suis au regret d'avoir été cité comme témoin à charge, c'est lui, car de tout ce que je sais de cette aventure, je ne pense pas qu'il y ait eu en lui un mobile particulier, certainement pas. »

Et le procureur général Reliquet commence ainsi son réquisitoire :

« Le gouvernement, qui a la charge de l'ordre public, m'a demandé de prendre la peine infligée au commandant de Saint Marc la peine de vingt années de détention

effroyables qu'à la libération du camp il ne pouvait plus se souvenir de son nom.

Le verdict de dix années de détention criminelle soulève des remous réprobés également auprès de certains juges. Le général Ingold, chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur et de la chancellerie de l'ordre de la libération.

Hélie de Saint Marc est alors détenu à La Santé, à Clairvaux, puis à Tulle où il jouit avec d'autres condamnés à la suite de la révolte d'Alger. Il est libéré le 23 décembre 1965. Ses compagnons encore en détention qu'il ne se sentira réellement libre que le jour où ils seront libérés.

Le 25 novembre 2011, il est élevé à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il meurt le 26 août 2013. Ses obsèques sont célébrées en la primatiale Saint-Étienne de la cathédrale de Clermont-Ferrand. L'homélie est prononcée par le cardinal Jean-Pierre Ricard, évêque de Clermont-Ferrand, et, après la cérémonie religieuse, le général Dary prononce l'éloge funèbre.

[Imprimer](#) ou [envoyer à un ami](#)

Articles liés

ARTICLES RÉCENTS

Ce sont au total 900 messes traditionnelles qui ont été célébrées dans le cadre du pèlerinage Notre-Dame de Chrétienté

🕒 6 juin 2021

Nouvelle pose d'un calvaire en Bretagne

🕒 6 juin 2021

▶ Le prêtre : homme du sacré ?

🕒 6 juin 2021

▶ Menaces sur la messe traditionnelle ?

🕒 6 juin 2021

